

Méthode utilisée dans le cadre de l'enquête DGCCRF

L'enquête conduite sur l'observation des prix et des marges a porté sur quatre types de produits laitiers :

- le beurre ordinaire (plaquette de 250 grammes) ;
- les yaourts natures (prix au kilogramme) ;
- le lait UHT demi-écrémé (prix au litre) ;
- le lait UHT entier (prix au litre).

Pour chaque type de produits, ont été pris en compte des produits de marque nationale et des produits de marques de distributeurs.

L'enquête s'est déroulée en deux phases, respectivement à deux stades de la filière :

- dans un premier temps (début juin), au stade de la distribution ;
- dans un second temps (fin juin – début juillet), au stade de la transformation.

Les séries prises en compte sont constituées de données mensuelles s'échelonnant sur 28 mois (de janvier 2007 à avril 2009).

1. Au stade de la distribution

L'enquête a été conduite auprès des centrales d'achat des principales enseignes.

Pour chaque produit considéré, les données recueillies auprès de ces centrales ont porté sur :

- le prix de vente (hors taxes) sur le marché final, au consommateur ;
- le prix d'achat payé aux fournisseurs (les transformateurs) : le prix demandé et retenu correspond au prix d'achat effectif (par exemple, au prix « trois fois net » dans le cas des produits de marque nationale).

2. Au stade de la transformation

L'enquête s'est déroulée auprès des principaux transformateurs (fabricants) des produits considérés.

Pour chaque produit retenu, les éléments suivants ont été demandés :

- le prix d'achat du lait, toute composition et teneur confondues, entrant dans la fabrication des produits transformés, tel qu'enregistré au stade amont, auprès des éleveurs et, le cas échéant, d'intermédiaires éventuels. Une proportion de volume de lait acheté auprès de ces deux catégories de fournisseurs a respectivement été demandée afin de permettre une pondération. Ce prix du lait est affecté du coût de transport relatif à la livraison du lait au transformateur.
- le coefficient technologique correspondant au lait effectivement incorporé, par unité de mesure de produit transformé ;
- le prix de vente effectif (« trois fois net » dans le cas des produits de marque nationale), distingué en fonction des principales enseignes clientes.

3. Les évaluations effectuées

Les évaluations effectuées ont porté sur trois variables principales :

- le prix d'achat du lait payé par les transformateurs auprès de leurs fournisseurs (éleveurs ou intermédiaires éventuels) ;
- le prix de vente effectif des transformateurs aux enseignes de la distribution (versus prix d'achat effectif de la distribution auprès des transformateurs) ;
- le prix de vente au consommateur.

Pour chaque produit considéré, ces différentes variables ont été approchées, pour chaque mois, selon trois critères :

- la moyenne de l'ensemble des valeurs déclarées ;
- la valeur maximale déclarée ;
- la valeur minimale déclarée.

Enfin, une évaluation a été recherchée du coût du lait effectivement incorporé dans la fabrication du produit fini au stade de la transformation, affectable à chaque unité de mesure de produit transformé considérée.

Pour chaque produit transformé, cette évaluation a consisté à prendre en compte le prix d'achat du litre de lait en amont affecté du coefficient technique calculé par France Agrimer.

Ainsi, dans les diapositives 7 à 10 du diaporama, deux courbes figurent sur les graphiques relatives au prix du lait, incorporé comme matière première agricole dans les produits transformés :

- une courbe verte en tiré plein : cette courbe traduit l'évolution du prix du lait en €HT par litre tel que payé en amont (à l'éleveur ou à l'intermédiaire) ;
- une courbe verte en pointillés : cette courbe correspond au prix du lait affecté du coefficient technologique permettant d'évaluer le coût unitaire que représente effectivement le lait par unité de mesure de produit transformé.